

Ouverture de séance du Conseil d'administration de la Pastourelle à 16h00

1. ADMISSION EN NON VALEURS – RÉSIDENCE AUTONOMIE LA PASTOURELLE

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que lorsque toutes les diligences effectuées par le comptable n'ont pas permis d'obtenir le recouvrement de certaines créances, ou que certaines sont éteintes suite à une procédure administrative, le comptable peut demander au conseil d'administration de se prononcer sur une admission en non-valeur. **Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, ADMET** en non-valeur 6988.99 € de créances sur le budget de la Résidence autonomie, **DIT** que ces dépenses seront imputées comme suit :

- 2 795.24 € à l'article budgétaire 6541, n° de liste 2633481131
- 4 193.75 € à l'article budgétaire 6542,

et AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

2. EHPAD LA PASTOURELLE – COMPTE DE GESTION 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-5 et L123-8)
- l'instruction budgétaire et comptable M 22

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2018 de l'EHPAD La Pastourelle, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018, présente des résultats parfaitement concordants avec ceux de l'ERRD. **Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCLARE** que le compte de gestion du budget de l'EHPAD dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Monsieur Alain TIBAUDO intervient pour préciser qu'il est en attente de la validation du compte de gestion par sa direction.

Tableau des votes :

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

3. VOTE DE L'ERRD 2018 DE L'EHPAD LA PASTOURELLE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, élit Madame Véronique CROS Présidente de séance pour les questions 4,5 et 12 de l'ordre du jour :

- ERRD 2018 de l'EHPAD La Pastourelle
- Rétrocessions dans le cadre de l'ERRD 2018 de l'EHPAD la Pastourelle
- Compte administratif 2018 du CCAS

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

4. EHPAD LA PASTOURELLE – ERRD 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-5 et L123-8)
- L'instruction budgétaire et comptable M22
- Le compte de gestion 2018 de l'EHPAD La Pastourelle

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2018 du budget de l'EHPAD a été établi par Monsieur le Trésorier, et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018.

Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux de l'ERRD ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil d'administration.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire et ne prend pas part au vote, **le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE** les résultats ERRD 2018 de l'EHPAD de la PASTOURELLE comme suit :

Compte de résultat Prévisionnel (CRP)

DÉPENSES :

Groupe 1 : 406 275.13 €
Groupe 2 : 1 843 583.61 €
Groupe 3 : 246 258.52 €
TOTAL : 2 496 117.26 € de dépenses

RECETTES :

Groupe 1 : 1 996 551.37 €
Groupe 2 : 758 086.41 €
Groupe 3 : 7 449.07 €
TOTAL : 2 762 086.85 € de recettes

Tableau de financement :

DEPENSES :

Compte 21 : 36 454.95 €
TOTAL : 36 454.95 €

RECETTES :

CAF : 265 969.59 €

Fonds de roulement au 01/01/2018 : 1 002 054.37 €

Fonds de roulement au 31/12/2018 : 1 231 569.01 €

Besoin en Fond de Roulement au 01/01/2018 : 123 205.52 €

Besoin en Fond de Roulement au 31/12/2018 : 92 481.97 €

RESULTATS 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EHPAD			
HEBERGEMENT	1 521 163.55	1 697 174.95	+ 176 011.40
DEPENDANCE	401 428.08	382 120.39	- 19 307.69
SOINS	573 525.63	682 791.51	+ 109 265.88
TOTAUX	2 496 117.26	2 762 086.85	+ 265 969.59

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5. EHPAD LA PASTOURELLE – RETROCESSIONS DANS LE CADRE DE L'ERRD 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu :

- Le code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-5 et L.123-8)
- L'instruction budgétaire et comptable M 22
- Le compte de gestion 2018 de l'EHPAD
- L'ERRD 2018 de l'EHPAD

Au cours du premier trimestre 2018, il a été décidé d'éclater le budget de la PASTOURELLE en trois budgets distincts : EHPAD – Résidence Autonomie – Foyer Restaurant.

De ce fait le budget prévisionnel 2018 a été établi sans tenir compte de rétrocessions indispensables entre les trois structures suite à l'éclatement des budgets et du fait que l'EHPAD supporte la totalité de la charge des salaires des trois entités.

En conséquence, l'ERRD de l'EHPAD tel que présenté dans la précédente délibération ne tient pas compte des rétrocessions et ventilations des dépenses et recettes qui auraient dû être

affectées sur chaque budget (la Trésorerie sollicitée pour ces intégrations n'as pas émis d'avis favorable au titre de l'exercice 2018).

Ainsi, il est présenté ci-dessous au conseil d'administration les résultats comptables de l'EHPAD corrigés des rétrocessions et régularisations qui auraient dû être prises en compte conformément à l'activité réelle de l'établissement, et ce afin de les porter à la connaissance de l'ARS et du Département de la Drôme. **Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, CERTIFIE** que les résultats 2018 de l'EHPAD LA PASTOURELLE, s'ils avaient intégrés les rétrocessions et régularisations avec les deux autres budgets « Résidence Autonomie » et « Foyer restaurant » pour l'exercice 2018, s'établiraient comme suit :

Compte de résultat Prévisionnel (CRP)

DÉPENSES :

Groupe 1 : 406 275.13 €
Groupe 2 : 1 877 395.54 €
Groupe 3 : 246 258.52 €
TOTAL : 2 529 929.19 € de dépenses

RECETTES :

Groupe 1 : 1 996 551.37 €
Groupe 2 : 801 428.88 €
Groupe 3 : 7 449.07 €
TOTAL : 2 805 429.32 € de recettes

Tableau de financement :

DÉPENSES :

Compte 21 : 36 454.95 €
TOTAL : 36 454.95 €

RESULTATS 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EHPAD			
HEBERGEMENT	1 539 480.93	1 730 322.70	+ 190 841.77
DEPENDANCE	401 948.28	392 315.11	- 9 633.17
SOINS	588 499.98	682 791.51	+ 94 291.53
TOTAUX	2 529 929.19	2 805 429.32	+ 275 500.13

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Monsieur Paolo CIOFFI précise que ces résultats devraient être affectés au prochain conseil d'administration.

Monsieur Alain TIBAUDO précise que ce sont des résultats virtuels qui doivent effectivement être budgétisés pour être pris en compte en 2020.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

6. DM N° 1 – MODIFICATION BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LA PASTOURELLE INCLUANT LES RÉGULARISATIONS 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu la délibération n° 64-2018 en date du 29/10/2018 relative à l'adoption du Budget Primitif 2019 de la Résidence Autonomie de la Pastourelle, **le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Prévisionnel 2019 de la Résidence autonomie de la Pastourelle incluant les régularisations 2018 à prendre en compte telles que suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	128 752,51 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	128 752,51 €
D-0201 : Frais d'affranchissements	0,00 €	6 907,15 €	0,00 €	0,00 €
D-0202 : Frais de télécommunication	0,00 €	8 263,10 €	0,00 €	0,00 €
D-0202 : Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	435 710,13 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	450 880,38 €	0,00 €	0,00 €
D-0215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	21 538,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	21 538,08 €	0,00 €	0,00 €
D-0101 : Multirisques	0,00 €	325,08 €	0,00 €	0,00 €
D-0641 : Créances admises en non valeur	0,00 €	2 795,24 €	0,00 €	0,00 €
D-0642 : Créances éteintes	0,00 €	4 193,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 018 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	7 314,67 €	0,00 €	0,00 €
R-73418 : Usager (hors EHPAD)-P âgées-autres ESMS	0,00 €	0,00 €	4 473,20 €	210 687,65 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	4 473,20 €	210 687,65 €
R-7087 : Remboursement de frais par les budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 892,17 €
TOTAL R 019 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 892,17 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	479 739,13 €	4 473,20 €	494 212,33 €
Total Général		479 739,13 €		479 739,13 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

7. DM N° 1 – MODIFICATION BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 DU FOYER RESTAURANT LA PASTOURELLE INCLUANT LES RÉGULARISATIONS 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu la délibération n° 65-2018 en date du 29/10/2018 relative à l'adoption du Budget Primitif 2019 du Foyer Restaurant de la Pastourelle,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE la décision modificative n° 1 du Budget Prévisionnel 2019 du Foyer restaurant de la Pastourelle incluant les régularisations 2018 à prendre en compte, telles que suit :

260006044 Code INSEE	245 LA PASTOURELLE FOYER RESTAURANT	DM n°1 2019		
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration				
MODIF BP FR 2019 INCLUANT REGUL 2018				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	9 109,30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	9 109,30 €	0.00 €	0.00 €
D-8215 : Personnel affecté à l'établissement	0.00 €	123 905,89 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	123 905,89 €	0.00 €	0.00 €
R-7087 : Remboursement de frais par les budgets annexes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	247 437,64 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0,00 €	0,00 €	247 437,64 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	133 015,19 €	0.00 €	247 437,64 €
Total Général		133 015,19 €		247 437,64 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

8. DM N° 2- MODIFICATION DE L'EPRD 2019 DE L'EHPAD LA PASTOURELLE INCLUANT LES RÉGULARISATIONS 2018

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu la délibération n° 70-2018 en date du 11/12/2018 relative à l'adoption de l'EPRD 2019 de l'EHPAD de la Pastourelle, **le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE** la décision modificative n° 2 portant sur la modification de l'EPRD 2019 de l'EHPAD La Pastourelle incluant les régularisations 2018 à prendre en compte, telle que annexée et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

9. RÉGULARISATION DOTATION AMORTISSEMENTS 2014 - EHPAD LA PASTOURELLE

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu :

- La délibération en date du 25 septembre 2001 relative à la fixation des durées d'amortissement des biens acquis sur le budget de l'EHPAD La Pastourelle,
- Le budget et le compte administratif 2014 de la Pastourelle,
- L'EPRD 2019 de l'EHPAD La Pastourelle

Considérant que les amortissements sur investissements pour l'exercice 2014 de l'EHPAD n'ont pas été comptabilisés, il convient de régulariser ces amortissements,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, AUTORISE le débit d'un montant de 82 371.73€ du Compte 10682 « excédents affectés à l'investissement » sur les comptes suivants :

- C. 2805 « amortissements concessions et droits » pour 7 277.00 €
- C. 28131 « amortissements bâtiments » pour 5 061.79 €
- C. 28154 « amortissements matériels et outillages » pour 32 706.22 €
- C. 28181 « amortissements installations générales agencement » pour 29 965.52 €
- C. 28183 « amortissements matériel de bureau informatique » pour 3 955.17 €
- C. 28184 « amortissements mobilier » pour 3 233.03 €
- C. 28188 « amortissements autres immobilisations corporelles » pour 173.00 €

APPROUVE la régularisation de la dotation d'amortissements 2014 sur le budget EHPAD la Pastourelle 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

10. RÉGULARISATION DOTATION AMORTISSEMENTS 2018 - EHPAD LA PASTOURELLE

RAPPORTEUR : *Nicole TRÉFOULET*

Vu :

- La délibération en date du 25 septembre 2001 relative à la fixation des durées d'amortissement des biens acquis sur le budget de l'EHPAD La Pastourelle,
- Le budget et le compte administratif 2018 de la Pastourelle,
- L'EPRD 2019 de l'EHPAD La Pastourelle

Considérant que les amortissements sur investissements pour l'exercice 2018 de l'EHPAD n'ont pas été comptabilisés, il convient de régulariser ces amortissements,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, AUTORISE le débit d'un montant de 75 698.50 € du Compte 10682 « excédents affectés à l'investissement » sur les comptes suivants :

- C. 2805 « amortissements concessions et droits » pour 723.60 €
- C. 28131 « amortissements bâtiments » pour 4 289.29 €
- C. 28154 « amortissements matériels et outillages » pour 20 295.70 €
- C. 28181 « amortissements installations générales agencement » pour 32 914.02 €
- C. 28183 « amortissements matériel de bureau informatique » pour 8 258.88 €
- C. 28184 « amortissements mobilier » pour 8 821.01 €

- C. 28188 « amortissements autres immobilisations corporelles » pour 396.00 €,

APPROUVE la régularisation de la dotation d'amortissements 2018 sur le budget EHPAD La Pastourelle 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Monsieur Alain TIBAUDO insiste sur l'exactitude du libellé des points 9 et 10 de la note de synthèse en expliquant que ce n'est pas un « report de crédit » mais un « débit » et qu'il est nécessaire de le modifier en ce sens.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Suspension de séance à 16h36

Ouverture de séance du Conseil d'administration du CCAS à 16h38

11. COMPTE DE GESTION 2018 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : *Véronique CROS*

Vu :

- Les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2018 du C.C.A.S., établi par le receveur municipal, comptable du C.C.A.S., et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018, présentant les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 150 125.91 €
- en section d'investissement, un résultat d'exercice de + 354 070.10 €

Considérant la réserve de gestion émise par la DDFIP, à savoir, « absence de mouvement aux comptes d'immobilisation 2313 et 203 depuis plus de deux ans »,

Considérant, la parfaite concordance entre les résultats du compte de gestion et ceux du compte administratif,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCLARE que le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2018, dressé par Monsieur Alain TIBAUDO, Receveur municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : *Véronique CROS*

Vu :

- Les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2018 du C.C.A.S, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du compte de gestion et ceux du compte administratif n'appelle aucune observation de la part du conseil d'administration,

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire et ne prend pas part au vote, **le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE** le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2018 dressé par le Président du C.C.A.S., conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal, retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018, tel que présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Réalisations 2018	1 371 112.28 €	1 354 372.12 €
Déficit 2018	16 740.16 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Réalisations 2018	118 341.00 €	361 761.99 €
Excédent 2018		243 420.99 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Monsieur Laurent MARTIN précise que le montant élevé de l'excédent de la section d'investissement s'explique par l'emprunt contracté pour les travaux en cours de réalisation à la Pastourelle qui se déroulent en plusieurs phases et donc en plusieurs échéances et débloquages financiers.

Madame Lucienne PEREZ souhaite savoir à quel secteur correspond le déficit de 16740,16 Euros. Monsieur Laurent Martin précise que ce n'est pas un déficit spécifique sur un seul secteur, mais plutôt de manière générale sur l'ensemble du budget et qu'en contrepartie, le report de l'excédent de fonctionnement 2017 compense.

Tableau des votes :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

13. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : *Véronique CROS*

Vu :

- Les articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération n°11-2019 en date du 9 avril 2019 portant reprise et affectation anticipée des résultats 2018
- Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2018, établi par le Receveur municipal, comptable de la Commune,
- Le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2018 retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018, **Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget du C.C.A.S. telle que présentée ci-dessous :

Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice	- 16 740.16 €
B - Résultat antérieur reporté	166 866.07 €
C - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	150 125.91 €
Solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	354 070.10 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	- 100 945.40 €
Excédent de financement	
Excédent/besoin de financement	253 124.70 €
AFFECTATION	
	150 125.91 €
Affectation en réserves R 1068	0.00 €
Report en fonctionnement R002	150 125.91 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation la Vice-présidente, à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Monsieur Laurent MARTIN précise que ces chiffres sont conformes à la reprise et à l'affectation anticipée des résultats 2018 du CCAS qui ont été votés au conseil d'administration du 09 avril 2019.

Tableau des votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

14. AVENANT A LA CONVENTION 2019 - 2021 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DU MULTI ACCUEIL - CCAS

RAPPORTEUR : *Véronique CROS*

Par délibération n°52-2018 du 29/10/18, le CCAS a signé une convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Drôme dans le but de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique pour le Multi-Accueil de Pierrelatte.

L'avenant ci-annexé à la dite convention intègre pour 2019 le taux de régime général fixe conventionné pour la commune, les nouveaux bonus « Mixité sociale » et « Inclusion handicap » ainsi que le dispositif « Filoué ». **Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE** l'avenant 2019-2021 à la convention d'objectifs et de financement de la CAF de la Drôme avec le Multi-Accueil et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation, Madame la Vice-présidente à signer toute pièce se rapportant à l'affaire

Madame Marjorie HUGUES explique que via les bonus accordés par la CAF, cette convention a pour objectif de favoriser la mixité sociale des enfants de familles à faibles revenus et des enfants en situation de handicap. Conscient de la nécessité de former le personnel des établissements accueillants des enfants en situation de handicap, la CAF propose des formations spécifiques et adaptées.

Madame Michèle BOUCHET précise que le multi-accueil de Pierrelatte accueille en moyenne de 2 à 3 enfants en situation de handicap par an.

Tableau des votes :

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME POUR LE LAEP – FORMATION ET RÉMUNÉRATION ACCUEILLANT(E)S - CCAS

RAPPORTEUR : *Véronique CROS*

Dans le cadre de l'accueil du public des familles reçu au LAEP, une demande de participation financière est effectuée auprès du Conseil départemental de la Drôme sur les prestations suivantes :

- Les Heures de présence hebdomadaire d'un(e) accueillant(e) ainsi que sa présence aux 5 réunions de supervisions et aux rencontres bimestrielles du collectif des accueillant(e)s de la Drôme et de l'Ardèche, pour un total de **200h** annuelles,
- La mise en place d'un second temps d'accueil hebdomadaire
- La formation spécifique des accueillant(e)s « Posture accueillant(e) LAEP : cadre et écoute » qui se déroulera in situ et sera animée par l'organisme de formation « le Furet »

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, APPROUVE la demande de subvention du LAEP d'un montant de **2633,00 euros** auprès du Conseil Départemental de la Drôme soit 34,35 % du coût total du projet et **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou par délégation, Madame la Vice-présidente à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Tableau des votes :

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

*Véronique CROS apporte des précisions sur les points notifiés en questions diverses dont le bilan de la collecte alimentaire qui s'est déroulée le samedi 25 mai 2019 avec **1 292 tonnes de denrées récoltées**. Elle remercie Gaëlle JALIFIER, conseillère ESF et référent de l'action ainsi que les 35 bénévoles qui ont participé à cette journée.*

*La date retenue pour la prochaine collecte du CCAS sera **le samedi 16 mai 2020***

Alain GALLU précise que pour remercier chaque bénévole, il est favorable à la remise d'un ticket d'accès gratuit à un spectacle ou à un concert organisé sur la commune.

La date retenue pour le conseil d'administration de la rentrée sera le mardi 24 septembre à 16h30 au Pôle social Emile Bourg.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'administration et lève la séance à 17h20.

La secrétaire de séance,

Lucienne PEREZ



Le Président du CCAS,

Alain GALLU



